

FICHE DE POSTE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Intitulé du poste : Maître de conférences associé (F/H) - Remplacement

Champ disciplinaire : **TPCAU**

Catégorie statutaire : **A**

Poste ouvert aux : **Contractuels uniquement**

Nature du contrat : **Contrat à durée déterminée**

Durée du contrat : 1 semestre du 1^{er} février au 17 juillet 2026

Cycle de travail : **Temps complet (100%)**

Nombre d'heures : **160 h équivalent TD**

Date souhaitée pour la prise de poste : 01/02/2026

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur et recherche

Emploi(s) Type : Enseignante / Enseignant dans le supérieur

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Malaquais – PSL (ENSAPM)

14 rue Bonaparte

75006 Paris

Descriptif du poste :

L'ENSA Paris-Malaquais – PSL recrute un enseignant chercheur ayant une compétence dans le champ disciplinaire Théorie et pratique de la conception architecturale et urbaine (TPCAU).

Le 2nd semestre 2025-2026 se déroulera du 1^{er} février au 17 juillet 2026

L'enseignant assurera les **missions pédagogiques** suivantes :

- **Cycle Licence**

1^{re} année de licence – 2^e semestre : P2 « Matérialités et cultures constructives » (100h)

Encadrement d'un groupe de projet en première année du cycle Licence, sous la coordination du responsable de l'enseignement. Dans le cadre de cet enseignement, l'enseignant aura la charge d'apprendre aux étudiants à :

- Concevoir et façonner les espaces et leur habitabilité en lien avec la pensée constructive pour saisir le sens technique et culturel d'une telle approche.
- Expérimenter et manipuler la matière pour comprendre combien cela engage le projet et participe à produire ambiances, imaginaires, univers sensibles et formes.

- Se familiariser avec la dimension physique des matériaux pour interroger les ressources et l'économie du projet architectural, afin de se saisir de la question récurrente en architecture de « Quels moyens pour quelles fins ? »
- Représenter et spatialiser pour mesurer combien la conception et sa représentation (dessins, maquettes, photos) sont indissociables et se nourrissent l'une l'autre.
- Se constituer une culture constructive.

Il aura la charge de démontrer aux étudiants combien la convocation et l'expression de techniques constructives relèvent de choix conceptuels qui leurs sont propres et combien ces choix qui se construisent, participent du récit architectural.

- **Cycle Master**

Suivi de PFE : Participation dans un cadre collégial à l'encadrement des étudiants de master 2 pour l'élaboration de leurs projets de diplôme (selon besoin).

L'enseignant sera amené à suivre des PFE préférentiellement dans le département « AAP » en fonction des besoins des départements selon les inscriptions des étudiants.

- **Stages**

Validation de demandes de stages : vérification en amont de la rédaction de la convention de la conformité des missions présentées et les attentes pédagogiques.

Evaluation de rapports de stages écrits.

- **Autres missions :**

Au-delà des obligations de service d'enseignement en présence d'étudiants, l'enseignant devra assumer les autres missions directement liées à l'activité pédagogique (réunions de coordination, contrôle des connaissances, participation aux jurys, production des documents pédagogiques, actions en partenariat, etc.).

- L'enseignant participera aux activités de recherche de l'école.
- Il s'impliquera dans la valorisation et la diffusion des travaux d'étudiants (expositions, édition, évènements, workshops hors les murs).
- Il contribuera à la vie de l'école : **participation aux entretiens d'admission le samedi 9 mai 2026, aux jurys, notamment aux jurys de PFE du 25 juin au 1^{er} juillet 2026.**
- Au-delà des obligations de service d'enseignement en présence d'étudiants, l'enseignant devra assumer les autres missions directement liées à l'activité pédagogique (réunions de coordination, contrôle des connaissances, participation aux jurys, production des documents pédagogiques, actions en partenariat, etc.).

Description du profil recherché :

Brève description du profil :

- Diplôme d'architecte DPLG / ADE-HMONP ou équivalent requis
- Architecte praticien engagé dans la pratique de l'architecture (maîtrise d'œuvre)
- Expérience avérée d'enseignement du projet à l'échelle architecturale
- Un profil architecte-ingénieur serait apprécié

S'agissant d'enseigner notamment en cycle Licence, il est souhaité que l'enseignant puisse faire valoir une certaine expérience pédagogique destinée à un public encore jeune, qui bien que motivé et curieux ne maîtrise pas encore tous les codes de la discipline ayant trait à la conception et à la fabrication du projet d'architecture, c'est-à-dire autant du point de vue théorique que pratique.

Compétences techniques :

- Expérience pédagogique dans l'enseignement du projet en école d'architecture ;

Savoir-faire :

- Expérience avérée d'enseignement en licence ;

- Suivi de projets de fin d'études

Langues :

La possibilité d'enseigner en anglais serait un plus.

Présentation synthétique de l'employeur :

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais - PSL est implantée sur le site historique de l'enseignement de l'architecture en France. L'ENSA Paris-Malaquais – PSL est partenaire de l'université PSL (Paris Sciences et Lettres).

Descriptif de l'employeur :

L'Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais – PSL (ENSA Paris-Malaquais) est implantée sur le site historique de l'enseignement de l'architecture en France. Créée dans sa forme actuelle par décret en 2001, elle appartient au réseau des 20 écoles d'architecture sous double tutelle du ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines et de l'architecture, et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

L'école a pour objectif de former ses 1000 étudiants à l'ensemble des métiers de l'architecture, en accordant une place centrale à la recherche grâce à ses 3 laboratoires.

Membre de l'Université PSL, l'une des premières universités françaises dans les classements internationaux, Malaquais offre à ses étudiants des doubles cursus en partenariat avec des établissements prestigieux. Située au cœur de Paris, elle est liée par des conventions à la plupart des grandes institutions culturelles parisiennes. Elle est également très ouverte sur le monde, avec plus de 50 accords conclus avec des écoles étrangères.

Descriptif du service :

L'ENSA Paris-Malaquais – PSL emploie 85 enseignants permanents (et plus de 200 intervenants extérieurs) et 46 agents administratifs. Le budget annuel de l'établissement s'élève à environ 4 M€, hors masse salariale prise en charge par le ministère.

L'administration de l'établissement est organisée en onze services : la direction, le service des études, le service des relations internationales, le service de la recherche, la bibliothèque, le service des ressources humaines, le service des affaires financières et des achats, le service de la communication, le service informatique, le service de la sécurité, de la logistique et des bâtiments, l'agence comptable.

L'école porte également une forte politique de recherche en architecture en s'appuyant sur ses trois laboratoires qui regroupent une centaine de chercheurs : les laboratoires Architecture, Culture, Société (ACS), Infrastructure, Architecture, Territoire (IAT) et Géométrie Structure Architecture (GSA).

ENVOI DES CANDIDATURES :

Dépôt des candidatures uniquement par mail : recrutements@paris-malaquais.archi.fr

EN PRECISANT DANS L'OBJET DU MAIL : POSTE MCFA TPCAU P2-160h / 2026

La date limite de réception des candidatures est fixée au **lundi 12 janvier 2026 – 12h00** (délai de rigueur).
Dates prévisionnelles des entretiens : 14, 15 ou 16 janvier 2026.

Dossier de candidature :

Le dossier doit comporter les éléments suivants dans 2 fichiers séparés :

Un fichier PDF avec :

- une note pédagogique limitée à deux pages mettant en évidence les approches théoriques et pratiques proposées et présentant l'intérêt du candidat pour les questions pédagogiques ;

- un CV limité à trois pages faisant ressortir les expériences professionnelles et références (diplômes, enseignement, publications, recherches) ;
- un dossier limité à 10 pages faisant ressortir les expériences d'enseignement et/ou de publications et les expériences de recherche.

Un autre fichier PDF avec :

- la copie de la carte d'identité ;
- la copie des diplômes ou titres (décret n°93-368 du 12 mars 1993) (*les pièces en langues étrangères doivent être traduites en français par un traducteur assermenté*) ;
- les documents nécessaires permettant de justifier au 1er janvier de l'année du recrutement d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les ENSA **autre qu'une activité d'enseignement** d'une durée de 3 ans dans les 5 dernières années **OU** copies des diplômes suivants : doctorat ou HDR ;
- les documents nécessaires permettant de vérifier que **l'activité principale (hors enseignement)** est réelle et rémunératrice et permet de disposer de moyens d'existence (*bulletins de salaire et contrats ou création d'entreprise et avis d'imposition ou avis de revenus de micro-entreprise ou bilan comptable, ...*).

CONDITIONS DE RECRUTEMENT :

Décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture :

Le ou la candidat(e) doit remplir l'une des conditions suivantes (conditions alternatives) :

- *Justifier au 1er janvier du recrutement d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les ENSA autre qu'une activité d'enseignement d'une durée de 3 ans dans les 5 dernières années qui précédent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé ;*
- ***OU** détenir les diplômes suivants : doctorat ou habilitation à diriger des recherches.*

MAÎTRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS À MI-TEMPS :

Art. 7. – Des personnalités françaises ou étrangères peuvent être recrutées dans les écoles nationales supérieures d'architecture en qualité de professeur ou de maître de conférences associé à mi-temps, lorsqu'elles remplissent l'une des conditions fixées à l'article 1er et exercent une activité professionnelle principale hors enseignement.

Date de mise à jour de la fiche de poste : 2025